



Mairie d'Estrées
Tél : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



Lionel Blassel, Maire d'Estrées et les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 janvier**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

AGENDA

Janvier 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
					Jour de l'an 	
3	4	5	6	7	8	9
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des verres	Ramassage des recyclables Permanence de l'assistante sociale Mairie 14h30 à 16h00		Mairie ouverte 9h15 à 11h45 Ludothèque : 10h30 à 12h00	
10	11	12	13	14	15	16
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie fermée	
17	18	19	20	21	22	23
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des encombrants	Ramassage des recyclables		Mairie ouverte 9h15 à 11h45 Ludothèque : 10h30 à 12h00	
24	25	26	27	28	29	30
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des recyclables		Mairie fermée	
31	Notes :					

Mairie – Ouverture de fin d'année

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 31 décembre 2021 après-midi. Les horaires habituels reprendront à partir du lundi 3 janvier 2022.

Cantine scolaire

N'oubliez pas de réserver le repas de votre enfant pour le jour de la rentrée avant le 30 décembre minuit.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le samedi 15 janvier 2021 est annulée compte tenu du contexte sanitaire.

La commission infos est toutefois mobilisée afin de pouvoir partager avec vous (via notre site internet « www.estrees.fr » et notre page Facebook), la rétrospective en images de l'année 2021 et les vœux de la municipalité. Nous vous informerons dès la mise à disposition des vidéos. La distribution du bulletin municipal aura également lieu comme à son habitude avant la fin du mois de janvier 2022.



Collecte de la banque alimentaire et Téléthon

Vous avez été nombreux à participer à la collecte de la banque alimentaire de novembre.

A l'occasion du Téléthon, 591€ ont été recueillis par les estréziens, estrésiennes, au cours des manifestations et grâce aux dons des associations et 409 € par la municipalité, soit un total de 1 000 €.

Merci aux généreux donateurs.

Collecte des déchets

Pour ce début d'année 2022, les prochains ramassages de déchets verts auront lieu le 13 janvier et le 10 février pour les personnes équipées d'un bac.

Le ramassage des encombrants aura lieu le 19 janvier dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h.

Le volume est limité à 2 m³ par habitation.

Déposer mon permis de construire en ligne

À partir du 1^{er} janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne à : <https://ca-douaisis.geosphere.fr/guichet-unique>.

Ce guichet unique permet de déposer les demandes d'urbanisme tel que le certificat d'urbanisme, le permis de construire et la déclaration préalable de travaux.

A chaque étape de votre projet, nos services vous renseigneront et vous accompagneront. Vous pourrez ainsi contacter :

Christian WALLARD - Conseiller délégué à l'urbanisme et Adéline ROMANO - Chargée d'urbanisme

Mairie d'Estrées – Tél : 03 27 89 61 21 - Mail : urba@estrees.fr.

Christian WALLARD et Adéline ROMANO sont à votre disposition pour échanger sur vos projets, vous apporter des conseils, des informations. Aucune demande officielle ne sera recevable par mail, elle devra être déposée sur la plateforme de dématérialisation.

Ouverture de la ludothèque

A l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, une ludothèque va ouvrir dans les locaux de la médiathèque à partir du 8 janvier. Vous pourrez y aller le samedi en semaine impaire de 10h30 à 12h.

Des élus du Conseil Municipal des Jeunes vous accueilleront dans le respect des règles sanitaires.

Les joueurs sont attendus nombreux.

